



## EXPOSITION LOCALE du 16 DECEMBRE 2012

### RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

#### **Article 1 : Dates et heures d'ouverture de l'exposition**

A l'occasion du Salon Multicollections 2012, une exposition philatélique est organisée rue de l'Hermitte à Milly la Forêt au gymnase le :

**Dimanche 16 décembre 2012 de 8h30 à 17h00**

#### **Article 2 : Organisation**

Placée sous le parrainage du GAPHIL, cette exposition est organisée par l'Association Philatélique et Cartophile de Milly la Forêt et Environs (APCME). Elle est ouverte aux membres des associations fédérées du GAPHIL et à l'ensemble des associations non fédérées de l'Essonne.

Merci de ne pas représenter les collections exposées en 2010 ou en 2011.

#### **Article 3 : Participation**

La demande de participation lisiblement remplie et dûment signée devra parvenir, au plus tard pour le **10 novembre 2012** à l'adresse suivante :

**Jean-Marie Valdenaire - 55 rue des Pierres Rangées - 91590 LA FERTE ALAIS**  
[apcme@laposte.net](mailto:apcme@laposte.net)

#### **Article 4 : Présentation**

Les participations seront montées sur des feuilles obligatoirement mises dans des pochettes de protection transparentes ayant une résistance suffisante. Les dimensions conseillées pour la pochette de protection sont au maximum de 30 cm de hauteur et de 24 cm de largeur ou un multiple de 24 cm sans dépasser 96 cm.

Chaque page ou pochette sera numérotée en haut à droite dans l'ordre de présentation.

#### **Article 5 : Matériel exposé**

Toute participation doit être la propriété exclusive et intégrale de l'exposant.

#### **Article 6 : Bordereau de remise**

Les participations seront accompagnées d'un bordereau de remise certifié conforme par l'exposant ainsi que d'une feuille d'inventaire de la collection.

#### **Article 7 : Sécurité - Assurances**

Le comité d'organisation prendra toutes les mesures de sécurité appropriées pour sauvegarder les objets qui lui seront confiés. Il décline cependant toute responsabilité en cas de perte, de vol, de détérioration ou autres dégâts que les objets destinés à l'exposition pourraient subir lors de leur transport.

**Il est recommandé aux exposants de contracter une assurance tous risques pour couvrir l'exposition et le transport.**

Le comité d'organisation assurera un gardiennage permanent et contractera une assurance pour couvrir les risques que comporte sa responsabilité civile.

### **Article 8 : Jury - Prix - Récompenses**

L'attribution des récompenses sera faite en fonction des choix d'un jury composé d'un philatéliste, d'un cartophile et d'un membre du bureau du GAPHIL.

Des médailles, objets d'art, coupes, ouvrages ou toutes autres récompenses pourront être offerts par des donateurs, institutions...

**La remise des prix aura lieu le dimanche 16 décembre 2012 à 16h45.**

### **Article 9 : Montage et démontage des collections**

La mise en place des collections sera effectuée dès le **samedi 15 décembre de 14h à 17h** par leurs exposants ou leurs représentants en présence d'un membre du comité d'organisation. Aucun objet ne pourra être modifié ou retiré même partiellement, avant la clôture de l'exposition.

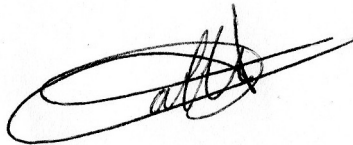
Les exposants ou leurs représentants pourront reprendre leur participation le dernier jour de l'exposition, à savoir le **dimanche 16 décembre à partir de 17h**, après la fermeture de l'exposition et sous le contrôle d'un membre du comité d'organisation.

### **Article 10 : Modifications du présent règlement**

Le comité d'organisation se réserve le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications qu'il jugera utiles. Tous les cas non prévus relèvent exclusivement de la décision du comité d'organisation.

Le fait de participer à l'exposition implique l'application du présent règlement.

Le Président de l'APCME et commissaire de l'exposition



Jean-Marie Valdenaire